

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, e mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 1. S. Eloi.

V. 2. S. Franc. X.
S. 3. S. Eloque.
D. 4. S^e Barbe.L. 5. S. Sabas.
M. 6. S. Nicolas.
M. 7. S^e Fare.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN. 15 fr.
SIX MOIS. 8
TROIS MOIS. 4
UN NUMÉRO. 0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

Par décision du Commandant prise en conseil d'administration sur la proposition de l'Ordonnateur, dans la séance du 29 novembre 1870, un quart de bourse au pensionnat des sœurs de Saint-Joseph de Cluny a été accordé à M^{me} Eliptia Larue.

DÉCISION accordant à titre gratuit une concession de terrain à M^{me} v^e Lodes.

Saint-Pierre, le 29 novembre 1870.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu la demande de M^{me} v^e Lodes, à l'effet d'obtenir la concession, à titre gratuit, d'un terrain situé au nord de la ville de Saint-Pierre, pour y construire une maison d'habitation;

Vu l'article 18 § 2 de l'ordonnance organique du 18 septembre 1844;

Vu le décret du 7 novembre 1861, sur la constitution de la propriété des grèves et terrains aux îles Saint-Pierre et Miquelon;

Vu les arrêtés locaux des 17 avril 1844 et 18 août 1862, relatifs aux ventes et concessions gratuites des terrains domaniaux dans la colonie;

Attendu que les formalités prescrites par la loi ont été remplies par le pétitionnaire;

Sur le rapport de l'Ordonnateur;

De l'avis du Conseil d'administration,

AVONS CONCÉDÉS ET CONGRÈDONS:

A titre gratuit, à la dame veuve Lodes le terrain situé au nord de la ville de Saint-Pierre, portant le numéro 139 du plan cadastral, borné au nord par la rue Borius; à l'ouest par la rue Bisson; au sud par le numéro 139 bis, concédé au sieur Poirier; à l'est par le numéro 125, concédé à la veuve Doyennard; ledit terrain mesurant 148 mètres carrés 75.

A charge par le concessionnaire d'édifier, dans le délai de deux ans, la maison projetée sous peine de déchéance de ladite concession.

Une espace libre de un mètre devra être réservé au sud et à l'est de la maison à construire, pour isoler le bâtiment et faciliter la circulation en cas d'incendie.

L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée partout où besoin sera.

Saint-Pierre, le 29 novembre 1870.

V. CRENN.

ARRÊTÉ autorisant un virement de crédit de chapitre à chapitre au budget Local. Exercice 1870.

Saint-Pierre, le 29 novembre 1870.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'article 52 du décret du 26 septembre 1855 sur le régime financier des colonies;

Vu l'insuffisance de crédits ouverts au chapitre 2 du budget du service local, exercice 1870 et la situation du chapitre 3 du même service.

Sur la proposition de l'Ordonnateur,
De l'avis du Conseil d'administration,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

Article. 1^{er}. Un virement de crédit de la somme de vingt-quatre mille fr. (24,000 f.), du chapitre 3 au chapitre 2, est autorisé au compte du budget dont il s'agit.

Art. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, notifié au Trésorier-Payeur et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 29 septembre 1870.

V. CRENN.

Par le Commandant:

L'Ordonnateur p. i.,

D'HEUREUX.

AVIS.

Le public est prévenu que le 10 décembre prochain, à midi, il sera procédé à Langlade, au lieu dit la Dune, à la vente, au comptant, au plus offrant et dernier enchérisseur, de divers objets provenant de la cargaison et des débris de la goëlette *Sainte-Cécile*, naufragée à la côte Ouest de Langlade, le 20 novembre dernier; savoir:

Pommes de terre, choux-raves, navire, mâture, voilure, chaînes, ancrès, poulires, fauax, etc., etc.

Miquelon, le 26 novembre 1870.
L'Administrateur de l'Inscription maritime,
VERRON.

Vu pour la vente avoir lieu d'urgence le 10 décembre 1870.

Le Commissaire de l'Inscription maritime,
Ed. LITTAYÉ.

Approuvé:

L'Ordonnateur,

D'HEUREUX.

Dans la séance du Conseil d'administration en date du 29 novembre 1870, le Commandant de la colonie a approuvé pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 1871 au 1^{er} janvier 1873, les adjudications ci-après:

1^{er} Fourniture de la viande fraîche aux rationnaires de l'État et aux divers services et établissements publics à Saint-Pierre, décernée à M. Alexis Poulain.

2^o Fourniture de diverses denrées aux rationnaires de l'État et aux divers services et établissements publics à Saint-Pierre, décernée à la maison A. Demalvialain, représentée par M. J. Humbert.

PARTIE NON OFFICIELLE

Il y a peu de jours, nous informions nos lecteurs, d'après des nouvelles indirectes, du départ pour la France d'un nombre considérable de volontaires qui ont laissé la Martinique pour aller prendre leur part des dangers qui menacent en ce moment la commune patrie; nous nous trouvons aujourd'hui en mesure de confirmer ce fait et de leur dire quel patriotique enthousiasme a éclaté dans la population créole à la nouvelle des revers inattendus que subit la France. Dans la ville de Saint-Pierre, les listes d'enrôlement ouvertes sur plusieurs points, n'ont pas tardé à se couvrir de noms, et dès la première journée quatre-vingts jeunes gens étaient venus s'inscrire dans le bureaux du journal *les Antilles*.

Pour donner la mesure exacte des sentiments qui animent ces braves volontaires, nous ne pouvons faire mieux que de reproduire en entier la lettre suivante, adressée par deux d'entre eux au rédacteur en chef du journal que nous venons de nommer.

Lamentin, 8 octobre 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Les revers dont la France est momentanément accablée ont fait naître parmi ses enfants un de ces magnifiques élans d'abnégation et de patriotisme, présage d'un salut assuré. A la voix de la patrie en danger, tous se sont levés; du nord au midi, de l'est à l'ouest, un même sentiment d'indignation, de douleur et de colère immense a réuni les populations de l'antique terre française pour les jeter en masse sur le Prussien exécré, l'ennemi sans foi de notre nationalité, de notre gloire et de notre honneur. Malheur à l'insolent énivré de quelques faciles succès; la France est debout, armée, bouillonnante de colère et d'héroïsme; la revanche sera telle qu'elle doit être, inexorable et terrifiante.

Ce mouvement de levée n'est pas resté circonscrit à la France seule. L'Algérie accourt

venger ses enfants et son honneur qui est l'honneur commun. L'Amérique du nord a tressailli du même souffle que la mère-patrie elle-même, et de nombreux volontaires ont quitté le nouveau-monde pour prendre leur part, du danger commun. Est-il possible que le nom de la Martinique fasse défaut à cette liste glorieuse, et que l'histoire, quand l'heure sera venue d'enregistrer pour la postérité ces fiers éclans, puisse dire d'elle que son facile patriotisme s'est borné au don d'une somme d'argent! Non, Monsieur le Rédacteur, cela n'est pas possible, cela ne peut pas être. Nous, Français des Antilles, nous avons un héritage de gloire et d'honneur à maintenir intact. L'argent ne suffit pas ; il nous faut fournir des poitrines d'hommes, verser nous aussi, notre part de sang dans la défense commune ; nous montrer enfin dignes descendants de ces renommés colons nos ancêtres, qui ont maintenu et élevé si haut l'honneur du nom français. C'est un devoir saint, auquel la colonie ne faillira pas, nous en sommes assurés.

Mais nous entendons dire autour de nous qu'il ya des impossibilités, ou, tout au moins de grandes difficultés. Lesquelles? Il ne peut pas y en avoir alors qu'il s'agit d'un but aussi noble. La question d'argent? Les représentants du pays s'empresseront de venir en aide aux enfants du pays; les particuliers couvriront les listes des souscription; les blessés de France eux-mêmes, parmi lesquels nous pouvons être appelés à compter, seraient les premiers abandonner une partie de la somme qui leur est ici destinée. La question de transport? La Compagnie générale transatlantique est toute disposée à faciliter aux volontaires le voyage de France, et, du reste, n'avons-nous pas ici des avisos, dont l'un pourrait être détourné pour ce voyage? Il ne s'agit que de le vouloir, et les volontaires, francs-tireurs, turcos de la Martinique, comme on voudra les appeler, pourraient d'ici à peu de temps recevoir le baptême du feu.

Les arsenaux de la colonie ne sont pas en mesure de nous armer convenablement. Nous partirons donc sans armes. Aussitôt arrivés en France, nous nous mettrons en communication immédiate avec ceux de nos compatriotes déjà au fait de la guerre; ils nous conseilleront, nous dirigeront et nous mèneront. Quand à arriver trop tard, malheureusement pas de craintes à ce sujet, cette guerre-ci n'est peut-être que le prélude d'une autre plus gigantesque; en tous cas il y aura une campagne d'hiver à laquelle nous prendrons part.

Donc point d'hésitation, point de retards.

Nous nous sommes adressés à vous, Monsieur le Rédacteur, parce que, dans notre pensée, le mouvement auquel nous travailles devant être dû tout entier à l'initiative privée, vous êtes mieux que tout autre, par votre position et vos sentiments en mesure

de nous prêter un concours efficace. Veuillez recueillir les adhésions à notre projet, et sitôt qu'il y aura 120 noms inscrits, nous agirons auprès des particuliers d'abord, puis auprès du Chef de la colonie pour nous procurer les moyens pécuniaires de nous rendre au poste que nous ambitionnons.

Debout donc, tous les hommes de bonne volonté! agissons rapidement et résolument! Le packet de la fin du mois doit nous porter sur le théâtre de la lutte.

Vive la France!

Agréez, etc.

L. de HELL, comte Alfred de LUSIGNANN.

Le 20 du courant, par un fort coup de vent de N. O., une goëlette anglaise du nom de *Sainte-Cécile*, chargée d'avoine, de pomme de terre et de choux-raves, s'est échouée, avec bris, sur la côte O. de Langlade, au lieu dit la *Dune*.

Ce bâtiment était parti de la baie de Saint-Pierre (île du Prince-Edouard), le 9 de ce mois, à destination de Saint-Jean de Terre-Neuve.

Une grande partie de la cargaison a pu être sauvée et mise en lieu de sûreté. L'avoine seule, chargée en vrac et mouillée par la mer, au moment où la goëlette s'est défoncée, est entièrement perdue.

Afin d'éviter des frais de garde et de surveillance qui absorberaient trop la valeur des objets sauvetés, la vente, de la coque agrès apparaux de la *Sainte-Cécile*, ainsi que des objets composant la cargaison qui ne sont pas susceptibles d'être conservés pendant le délai réglementaire, aura lieu, à Langlade, dans les formes ordinaires, le 10 décembre prochain à midi.

OFFRANDES NATIONALES pour les victimes de la guerre contre la Prusse.

M. Picard, négociant à Saint-Pierre, recevra des habitants de la colonie le linge et les autres objets qu'ils voudront bien lui remettre pour les blessés des armées Françaises.

Les dons recueillis par ses soins, seront expédiés prochainement par la goëlette de MM. Hubert frères, en partance pour la France.

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Marie-Fraser*, partant

pour Sydney le jeudi 8 décembre, prendra une malle pour l'Europe et les États-Unis d'Amérique.

On recevra à la poste, le mercredi, jusqu'à 6 heures précises du soir, les lettres à affranchir au guichet du bureau.

Les lettres pourront être jetées dans la boîte supplémentaire de la rue Joinville, jusqu'à 8 heures 3/4, et dans la boîte du bureau de la poste, jusqu'à 9 heures précises.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

24 novembre. — Jacquet, Gustave-Alphonse.
27 — — Davis, Jean.

MARIAGES.

25 novembre. — Lebreton, Pierre, commerçant, avec Béchet, Hélène-Marie, sans profession.

25 novembre. — Frioul, Louis-Pascal, marin pêcheur, avec Bayne, Marie-Joseph, domestique.

25 novembre. — Gourio, Louis-François, gendarme, avec Pike, Marie, sans profession.

28 novembre. — Folquet, Léon-Henri, commerçant avec M^{me} Kinsella Alice-Stanislas-Josephe.

DÉCÈS.

25 novembre. — Salin Panl, marin pêcheur, âgé de 44 ans, né à Donville (Manche).

30 novembre. — Clinton Caroline-Marie, agée de 8 jours, née en cette île.

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DU COMMERCE.

NOVEMBRE.	ENTRÉES.	VENANT DE
28. Corolla, c. Lainé, div. march.	— Charles-et-Marie, c. Philippe, lest.	Boston.
30. Ernest-et-Emile, c. Prioul, div. march.		Martinique.
NOVEMBRE.	SORTIES.	HALIFAX.
25. Cygne, c. Galéne, avec 132,486 kilog. morue sèche, ch. par MM. Rioteau et fils, P. Boitard. Cet <i>Grle</i> transatlantique, M ^{me} Guibert et fils et Eugène Folquet.		ALLANT A BOSTON.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

TABLEAU POSTAL

pour l'année 1871.

1 exemplaire : 50 c.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 24 au 30 novembre 1870.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum.	minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.						
24	742	740	5 5	6			S.-O.	2	Ci.-Ni.	Pluie.
25	745	749	- 1	- 0 5		- 2	N.-O.	4	Ni.	
26	753	748	4	5			S.-O.	3	Ni.	
27	739	743	4 5	4			N.-O.	3	Ni.	
28	744	744	3 5	3			O.	3	Ni.	
29	752	754	- 1 5	- 1 5		- 3	N.	4	Ci.-Cu.-Str.	Pluie. Halo.
30	755	755	- 3	- 4 5		- 8	N.	2	Ni.	Pluie. Neige.